

## AUTONOME DE SOLIDARITE LAÏQUE



14, place Mettmann

53000 Laval

☎ 02.43.53.82.61

✉ [asl53@sfr.fr](mailto:asl53@sfr.fr)

Site internet : [www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

Ouverture du bureau :

le lundi de 17h30 à 18h

du mardi au jeudi de 9h à 12h

le vendredi de 12h30 à 13h15

### Convention MEN-FAS <sup>(1)</sup>

#### La convention

La convention a pour objet d'assurer une coordination entre les actions de protection conduites par les Autonomes de Solidarité Laïque au profit de leurs adhérents et la mise en œuvre par l'administration de la protection statutaire à laquelle ont droit tous les agents. Elle définit également les conditions d'intervention des Autonomes de Solidarité Laïques dans le cadre des actions de formation initiale et continue.

#### L'Autonome de Solidarité Laïque de la Mayenne

##### Conseils de rentrée

L'Autonome de Solidarité laïque de la Mayenne est une association constituée en application de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, créée en 1909, pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'enseignement public et privé laïc.

L'avocat conseil de l'Autonome peut être mis à la disposition des adhérents victimes, à l'occasion de ses fonctions, d'un incident grave résultant notamment d'un fait pénalement répréhensible et/ou sollicitant la protection juridique statutaire de l'administration.

L'Offre Métiers de l'Education (OME) est destinée à protéger l'ensemble des professionnels de l'éducation contre les risques du métier.

Elle assure aux adhérents des Autonomes de Solidarité Laïques le règlement des dépenses relatives au traitement des affaires morales auxquelles elle a accordé son appui.

- **Un volet associatif** qui prévoit l'aide à ses adhérents lorsqu'ils sont confrontés à des situations de détresse exceptionnelle et imprévisible qui échappent au domaine de l'assurance sous forme d'accompagnement de proximité et d'actions de médiation.
- **Un volet assurantiel** qui offre une couverture efficace des risques professionnels auxquels ils sont exposés par le canal de l'Union Solidariste Universitaire (USU), **en partenariat avec la MAIF**, et prévoit la défense des droits et des responsabilités (protection juridique, garantie de la responsabilité civile et la défense de l'assuré) et la protection des dommages corporels consécutifs à un accident du travail ou de trajet, ou une maladie professionnelle.

##### Adhésion :

Elle est annuelle (année civile) et par tacite reconduction.